

Information amiante

Les risques liés à l'amiante font l'objet d'une réglementation spécifique visant à protéger la population susceptible d'y être exposée.



L'amiante, minéral naturel fibreux, a été intégré dans la composition de nombreux matériaux de construction pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie. En raison du caractère cancérigène de ses fibres, ses usages ont été totalement interdits en 1997. Toutefois, il est toujours présent dans de très nombreux bâtiments construits avant cette date.

Vous avez des projets de travaux chez vous ? **Si les matériaux contiennent de l'amiante, ne faites pas les travaux vous-même !**

[Téléchargez ce guide](#) qui vous informera sur les précautions et recommandations à suivre.

ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h